

On trouvera la présente brochure au site Web suivant : <http://www.dfait-maeci.gc.ca>. Il est aussi possible d'obtenir des exemplaires au Commissariat du Canada à Hong Kong ou à l'InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2; téléphone : 1-800-267-8376 ou (613) 944-4000. La page d'accueil du Commissariat du Canada à Hong Kong donne également des renseignements supplémentaires (<http://www.canada.org.hk>).

## **LE 1<sup>er</sup> JUILLET 1997**

Le 30 juin 1997, à minuit, Hong Kong cessera d'être sous tutelle britannique. L'île de Hong Kong, les territoires de Kowloon et les Nouveaux Territoires seront rendus à la souveraineté de la Chine. Ils constitueront alors la « Région sous administration spéciale » (RSAS) de Hong Kong.

Il y a plus de dix ans que la Chine et le Royaume-Uni ont entamé des discussions sur les conditions du transfert de la souveraineté. Ces discussions ont abouti en 1984 à un accord entre les deux pays — la Déclaration commune —, qui jette les bases législatives et politiques de la transition. En 1990, la Chine adoptait une loi, promulguée par l'Assemblée nationale populaire, confirmant la Déclaration. Cette Loi est connue sous le nom de Loi fondamentale.

La Loi fondamentale instaure le principe : « un pays, deux systèmes », qui sera appliqué pendant la période de transition. D'une façon générale, elle protège les institutions et le mode de vie hongkongais au cours des 50 prochaines années et assure à la région une autonomie considérable en matière de commerce, de culture, de